

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 21 janvier 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 24
Votants : 26

--
Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 21 janvier 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 janvier 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle Mill'Activités en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme BOULIEU Anne Marie a donné pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. GILLE Martial a donné pouvoir à M. BUGNET Jean Marc

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M. GILLE Martial

Tampon visa de la
Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210121-04-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2021

**N°4-2021 – Avenant convention opérationnelle EPORA St Jean Dumont Mestre –
Autorisation de signature**

Annexe n°4- Convention opérationnelle EPORA site St Jean, Dumont et Mestre 69c059

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la convention opérationnelle n°69C059 approuvée par délibération n°85-2020 en date du 20 décembre 2018.

Mme le Maire rappelle que pour répondre à son déficit en logements locatifs sociaux, la commune, avec l'appui de l'EPORA, de l'OPAC du Rhône et d'Habitat et Humanisme, s'est engagée dans une réflexion d'ensemble cohérente sur un périmètre élargi dit de « l'anneau historique ». Ainsi, un portage opérationnel ainsi qu'un montage financier particulier ont été mis en œuvre à compter de l'été 2018.

Madame le Maire rappelle qu'une convention opérationnelle « Saint Jean Dumont Mestre » a été signée entre la Commune, l'EPORA et l'Etat, le 7/02/2019 pour une durée de deux ans.

Cette convention reprenait :

- les éléments de contexte d'opération,
- les modalités de portage opérationnel,
- les conditions de cession des biens acquis,
- diverses formalités générales concernant les modalités de suivi et de résiliation.

La phase esquisse a fait l'objet d'un intense travail jusqu'à l'été 2020, afin de s'assurer toutes les conditions de respect des priorités municipales mais aussi d'acceptabilité par la population. Depuis cet automne, le travail d'avant-projet sommaire a été engagé. Le délai de dépôt du PC avec signatures préalable des compromis, initialement prévu d'ici au 31/12/2020, doit être décalé au printemps 2021. Parallèlement, les impacts financiers sont en cours de réévaluation, et nécessite, afin tout engagement complémentaire, de disposer d'une vision précise de ceux-ci et des différents co-financements envisageables.

Aussi, il est d'ores et déjà nécessaire de proroger les délais de la convention opérationnelle, pour une durée d'un an, afin de repousser l'échéance du portage actuel à la date du 7/02/2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention opérationnelle 69c059 à intervenir entre l'EPORA, la Commune de Millery et l'Etat,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la présente convention, et toutes les pièces y afférant, et à procéder à sa parfaite exécution.

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
présents*

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 22/01/2021
Et publication 22/01/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

